



Présidence : Slovénie

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(585ème séance plénière)**

1. Date : Mardi 20 décembre 2005

Ouverture : 16 h 20

Clôture : 16 h 30

2. Président : M. J. Lenarčič

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a fait savoir que la décision relative à la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan, qui était soumise à une procédure d'approbation tacite prenant fin le vendredi 16 décembre 2005, n'a fait l'objet d'aucune objection (voir la décision PC.DEC/711, dont le texte est joint en annexe au présent journal).

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'APPROBATION DU BUDGET UNIFIE DE 2006

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 712 (PC.DEC/712) sur l'approbation du budget unifié de 2006 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Président, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique,  
Secrétaire général

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 décembre 2005 à 10 heures, Neuer Saal